



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 918-2017/BAPS/DRH

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DRH	1
JONC	1
ARCHIVE NC	1

DÉLIBÉRATION

portant modification de la délibération n° 21-2011/APS du 23 juin 2011 relative aux modalités de recrutement et de rémunération de certains agents contractuels de la province Sud

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 21-2011/APS du 23 juin 2011 relative aux modalités de recrutement et de rémunération de certains agents contractuels de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 54-2016/APS du 16 décembre 2016 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis des commissions du personnel et de la réglementation générale (PRG) et de la santé et de l'action sociale (SAS), réunies conjointement le jeudi 21 décembre 2017 ;

Vu le rapport n° 40386-2017/1-ACTS/DRH du 8 novembre 2017,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 DÉCEMBRE 2017 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le II « *Liste des emplois – Entrée 2 (10^{ème} échelon)* » de l'annexe I « *Liste des emplois rattachés à la grille indiciaire 1* » de la délibération du 23 juin 2011 susvisée, complété par un alinéa ainsi rédigé : « *Assistante maternelle* ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.